



Schéma de Cohérence Territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg (SCoTSAR)

CADRE REGLEMENTAIRE : LOI SRU (décembre 2000), LOI GRENELLE 2 (juillet 2010), LOI ALUR (mars 2014), LOI LAAF (octobre 2014), LOI BIODIVERSITE (2016), LOI ELAN (novembre 2018)

Enjeux	▪ Mettre en cohérence les différentes politiques territoriales d'aménagement à l'échelle d'un espace géographique cohérent
	▪ Concilier urbanisation et préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (maîtrise de la consommation foncière et lutte contre l'étalement urbain), lutte contre le dérèglement climatique et protection contre les risques et nuisances
	▪ Favoriser une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services /diminuer les déplacements
	▪ Servir de cadre de référence au regard du code de l'urbanisme et des schémas d'aménagement et de gestion de niveau supérieur

BUDGET :

		Dépenses TTC	Recettes TTC
Investissement	MARCHE PUBLIC « ELABORATION D'UN SCoT »	313 490,32 €	
	AIDE FINANCIERE ETAT « SOUTIEN AUX SCoT DES TERRITOIRES RURAUX »		150 000,00 €
	Part d'autofinancement		163 490,32 €
Fonctionnement	REMUNERATIONS CHARGEES DE MISSION + FRAIS DE MISSION / AN	47 535,23 € 2 000,00 €	
	AIDE FINANCIERE REGION « SOUTIEN A L'INGENIERIE DES TERRITOIRES »		23 767,00 €
	Part d'autofinancement		23 768,23 €

ELABORATION DU SCoT – 2013-2020

<p>PHASE 1 2013-2014 Préparation de la procédure 22/03/2013 : Modification statutaire du syndicat mixte : transfert de la compétence « SCoT » validé par arrêté préfectoral du 19 août 2013. 30/01/2014 : Arrêté préfectoral : publication du périmètre du SCoT. 17 juillet 2014 : Prescription par délibération du SCoT. 2014 : Définition des besoins, rédaction du cahier des charges et lancement du marché public portant sur l'élaboration du SCoT.</p>	<p>Phase 2 2015-2016 Lancement de la démarche - Diagnostic 15/06/2015 : Lancement de la démarche Juillet-décembre 2015 : Réalisation du diagnostic territorial -Enquête auprès des communes et des communautés de communes. 07 /01/2016 : Visite en bus du territoire, présentation du rapport de présentation et de l'état initial de l'environnement issu du diagnostic et « Ateliers de partage des enjeux du territoire » 10 et 11/03/2016 : Réunions publiques 11/03/2016 : Réunion avec les personnes publiques associées (PPA).</p>	<p>Phase 3 :2016 Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) 11/03/2016 : Premier atelier technique de définition des objectifs du SCoT 23/06, 11/08, 22/09 et 28/11/2016 : « Ateliers multithématiques » et commissions de travail visant à construire le projet politique des élus traduit dans le PADD 12/12/2016 : Présentation du PADD à la Conférence des Maires du PETR. 02/02/2017 : Réunion avec les personnes publiques associées (PPA). 16/11 et 6/12/2017 : Présentation du DOO aux élus communautaires des deux EPCI membres du PETR</p>
<p>Phase 4 2017 Définition du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) 28, 29/06 et 11/06 : « Ateliers partagés » et commissions de travail visant à définir les prescriptions et recommandations du SCoT traduites dans le DOO. 3/10/2017 : Approfondissement des réflexions sur les logements 23-24/01/2018 : Présentation du DOO à la Conférence des Maires du PETR suivie de la réunion avec les PPA.</p>	<p>Phase 5 2018-début 2020 Finalisation de la procédure d'élaboration du SCoT 14/02/2018 : Journée de relecture du SCoT avec les bureaux d'étude et le cabinet juridique 14/03/2018 : Présentation du projet de SCoT à l'assemblée générale du Conseil de développement 13/11/2018 : Première analyse de compatibilité PLU/SCoT avec les communes pivots et centralités locales 12/12/2018 : Approfondissement de la réflexion sur les zones d'activités économiques (ZAE) avec les EPCI 26 et 27/03/2019 : Réunions publiques 30/04/2019 : Arrêt du projet du SCoT</p>	<p>Phase 6 Consultation-enquête publique Approbation du projet de SCoT 23/05 au 23/08/2019 : Phase de consultation des PPA 10/10 au 14/11/2019 : Phase enquête publique 22/10, 28/11 et 18/12/2019 : Travaux sur le mémoire de réponse après consultation PPA et enquête publique 05/02/2020 : Approbation du SCoT</p>
<p>4 conférences « Les Rencontres SCoTSAR »</p>		

MISE EN ŒUVRE DU SCoT : 2020 – 2035 avec évaluation tous les 6 ans

3 Objectifs

Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

Structurer un territoire de complémentarité et de solidarité

Créer un environnement favorable au dynamisme économique

3 types d'actions

Gérer l'observatoire du SCoT : Observer les évolutions du territoire et assurer le suivi des indicateurs définis dans le SCoT

Accompagner les communes, afin d'éviter un risque juridique au regard du code de l'urbanisme ou autre cadre réglementaire (veille juridique)

Animer un outil pédagogique : Proposer une vision de l'aménagement du territoire à travers le concept de développement et d'urbanisme durables (cycle de conférences « **Les Rencontres SCoTSAR** »)